

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 13 novembre 2024
Extrait du registre des délibérations

n° 2024-11-13-11

Date de la convocation

07/11/2024

Convoqués : 23

Présents : 12

Représentés : 4

Absents : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY

Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Jean-Noël LECOINTE, Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Edith DELBEY par Pierre DURAND

Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Paulo MARCELO et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Comme l'an dernier, dans le cadre des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de distribuer aux agents de la commune un panier garni.

Compte tenu de l'inflation actuelle, il propose d'augmenter la valeur du panier garni, pour une valeur totale de 125 €.

OBJET :

Les produits composants ce panier garni seront achetés chez les commerçants de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

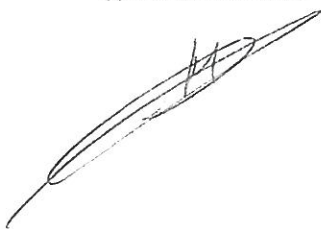
Décide :

- D'approuver la distribution d'un panier garni aux agents de la commune dans le cadre des fêtes de fin d'année, d'une valeur maximale de 125 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

